

Information de ÖKK

Voici comment lire votre attestation fiscale

En votre qualité d'assuré, vous recevez l'attestation fiscale automatiquement en janvier de chaque année. Elle contient la liste de tous les coûts que vous avez supportés pour l'assurance-maladie durant l'année fiscale. Si plusieurs personnes sont assurées par la même police, celles-ci sont énumérées dans la vue d'ensemble.

La déclaration d'impôt est divisée en deux sections «Assurance de base» et «Assurance complémentaire». Les explications suivantes s'appliquent aux deux sections.

1. **Votre agence:** elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.
2. La rubrique «**Montant de la facture**» comprend toutes les factures (p. ex. factures de médecins) qui ont été traitées par ÖKK entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.
3. Dans la rubrique «**Non imputable sur les impôts**» figurent toutes les prestations versées par ÖKK. Ces prestations ne peuvent pas être déduites des impôts. Cela s'applique également à «Votre contribution à la prévention en matière de santé» (par exemple: indemnité d'allaitement ou abonnement au fitness).
4. «**Coûts supportés soi-même**»: en cas de traitement médical, d'hospitalisation ou pour les médicaments, vous devez, chaque année civile, assumer une partie des coûts occasionnés: la franchise, la quote-part et la contribution hospitalière, qui vous sera facturée en cas de séjour à l'hôpital. Vous trouverez des informations détaillées sur la franchise et la quote-part sur le site www.oekk.ch/faq.
5. Sont additionnés dans cette rubrique tous les coûts que vous avez supportés vous-même l'année dernière.
6. Dans les rubriques «**Primes de l'assurance de base**» et «**Primes des assurances complémentaires**» sont récapitulées toutes les primes que vous avez acquittées l'année dernière.

7. La rubrique «**Coûts non assurés**» indique tous les coûts qui ne sont pas pris en charge par ÖKK et qui ne font pas partie des coûts que vous devez supporter vous-même (voir point 4). Ils comprennent notamment les frais des montures de lunettes ou des compléments alimentaires.

Pour votre déclaration d'impôt:

8. La rubrique «**Total des coûts à votre charge**» affiche le total des coûts que vous avez supportés vous-même dans l'assurance de base et dans les assurances complémentaires ainsi que les coûts non assurés. Ce montant total doit être reporté dans votre déclaration d'impôt (veuillez tenir compte des directives cantonales à cet égard).
9. Dans la rubrique «**Total des primes**» sont additionnées toutes les primes de l'assurance de base et des assurances complémentaires. Une éventuelle réduction des primes est indiquée dans la colonne «**Non imputable sur les impôts**». Le montant est déjà déduit du total des primes. Vous devez reporter ce montant total dans votre déclaration d'impôt (veuillez tenir compte des directives cantonales à cet égard).



1 ÖKK
Kranken- und Unfallversicherungen AG
Agence Berne
Laubeggstrasse 70, Postfach, 3006 Bern

T +41 58 456 19 00
F +41 58 456 19 31

berne@oekk.ch
www.oekk.ch

ST200ONP/FR/1/5140/3

Mme
Seraina Camenisch
Rue Exemple 23e
1200 Genève

Berne, 01 janvier 2019

Attestation fiscale pour 2018

Seraina Camenisch, Numéro d'assuré 6.115.461

Assurance de base (prestations et primes)	2 Montant de la facture	3 Non imputable sur les impôts	4 Coûts supportés soi-même
Factures traitées	8'113.35		
Prestations remboursées par ÖKK		6'921.95	
Franchise		1'000.00	
Quote-part		122.20	
Contribution hospitalière		0.00	
Coûts non assurés (sont imputés sur la participation aux coûts)		7	69.20
Coûts supportés soi-même dans l'assurance de base	8'113.35	6'921.95	5 1'191.40
Primes de l'assurance de base/réduction de prime	3'236.40	548.40	6 2'688.00
Assurances complémentaires (prestations et primes)	2 Montant de la facture	3 Non imputable sur les impôts	4 Coûts supportés soi-même
Factures traitées	467.30		
Prestations remboursées par ÖKK		467.30	
Votre contribution à la prévention en matière de santé		0.00	
Franchise		0.00	
Quote-part		0.00	
Coûts non assurés (sont imputés sur la participation aux coûts)		7	0.00
Coûts supportés soi-même dans les assurances complémentaires	467.30	467.30	5 0.00
Primes des assurances complémentaires			6 566.40
Total des coûts à votre charge en 2018 en CHF (à reporter dans la déclaration d'impôt)			8 1'191.40
Total des primes 2018 en CHF (à reporter dans la déclaration d'impôt)			9 3'254.40